Communication sur le Progrès 2012

Nice Juin 2012, prix Développement Durable

Zone Artisanale La Tranche – 04 180 Villeneuve - FRANCE
Tél. : 04 92 79 40 20 • fax : 04 92 78 57 39
contact@terredoccreations.com • www.terredoc.com

terre d'*Oc*®

Depuis sa création, terre d'*Oc* s'est engagée sur les chemins du développement durable à travers le commerce équitable et le respect de l'environnement…
Si la mondialisation entraîne des déséquilibres injustes, nous essayons tous les jours d'en faire émerger des aspects positifs parce que, pour nous, derrière chaque produit fabriqué et commercialisé se cachent toujours de belles histoires humaines, de merveilleux savoirs et c'est en allant à la rencontre de ces producteurs et de leurs savoir-faire, en étant à leur écoute, que nous pouvons développer des produits porteurs de sens…

Dans cette logique, nous avons souhaité confirmer notre engagement en adhérant au Pacte Mondial, nous nous engageons ainsi à nous mobiliser et à tout mettre en œuvre pour appliquer ses dix valeurs fondamentales.

Pour cette troisième année de Communication sur le Progrès nous avons choisi d'illustrer les principes n°1,2 relatifs aux droits de l'homme, 4 et 5 relatifs aux normes du travail, les principes 7,8,9 relatifs à l'environnement et le principe 10 relatif à la lutte contre la corruption.

Valérie ROUBAUD & Patrick LIONS
fondateurs de terre d'*Oc*®

terre d'*Oc* a été créée en 1995 suite à une rencontre, avec François et Françoise Lemarchand créateurs de Nature et Découvertes ; nous souhaitions faire découvrir les ocres de Provence à travers une collection d'objets décoratifs, Nature et Découvertes nous a fait confiance et nous avons imaginé des coffrets d'ocres, des pochoirs, des cadrans solaires, des pastels pour le dessin…

Puis en 1997 une idée fait son chemin : faire rencontrer l'Orient et la Provence en mariant les parfums de Grasse, et les huiles essentielles de Provence aux volutes orientales de l'encens à travers une collection de parfums d'ambiance dont les senteurs seront empruntées à la mémoire de chacun d'entre nous.

La collection Mémoire d'un instant était née : le parfum et la mémoire, le parfum et l'émotion, le parfum et l'imaginaire, voici le fil conducteur de toutes nos senteurs : quelques gouttes vaporisées dans l'atmosphère ou déposées au creux d'un brûle-parfum et c'est tout un monde enfoui qui revient à la mémoire, qui surgit aux accords de cette senteur !

Fin 2002, une première gamme de cosmétiques est imaginée sous la marque BEAUTÉ DU MONDE, défendant les valeurs du commerce équitable et formulée à partir de beurre de karité, d'huile d'argan, de thé vert. Les ingrédients sont approvisionnés avec l'appui d'ONG dont la mission est d'aider les populations défavorisées et de soutenir les principes du commerce solidaire et équitable. S'occuper de soi, de sa beauté et de son bien-être sans oublier les autres, partager équitablement la richesse de la nature, découvrir les rituels de beauté et les cultures du monde… parce que pour nous ÉQUITÉ rime avec BEAUTÉ !

Toujours sur les chemins du bien-être nous développons en partenariat avec Olivier Scala, dégustateur expert en thé, une collection de thés sous la marque LE THÉ DE L'HOSPITALITÉ car le thé invite au voyage et réunit les hommes, il est d'emblée un geste de convivialité et d'hospitalité, un thème proche de notre philosophie.

les Droits de l'Homme

Conformément aux principes n° 1 & 2, nous ne nous rendons pas complices de violations des droits de l'homme et nous nous engageons à promouvoir leur protection.

Notre Politique d'Achats Responsables et Solidaires basée sur l'adoption des principes du commerce équitable, le développement de partenariats durables avec nos fournisseurs et la réalisation d'audits sociaux reflète cet engagement. Notre Charte Partenariale définit clairement les engagements et attentes de terre d'Oc et de l'ensemble de ses partenaires en matière de respect des droits de l'homme.

Nous avons signé en 2011 la Charte Partenariale avec 3 groupements de femmes au Burkina Faso, qui fabriquent le beurre de karité pour nos produits.

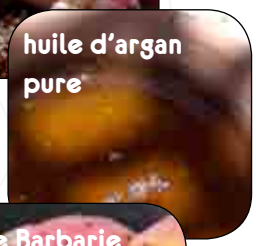

Notre charte du commerce équitable :

- Réalisation de partenariats avec des groupements de productrices, des ONG fortement et activement impliquées dans des projets éthiques auprès des femmes.
- Réalisation des audits sociaux et environnementaux.
- Travail sans intermédiaire.
- Protection des enfants de l'exploitation.
- Sensibilisation des productrices au respect de l'environnement et aux bienfaits de l'agriculture biologique.
- Engagement pour des rémunérations justes, des paiements de commande à l'avance.
- Participation à des projets de reboisement.

les Droits de l'Homme

Les actions mises en œuvre

NOS PARTENARIATS DURABLES

Parce qu'ils redonnent à l'homme sa place centrale dans les échanges, assurent une juste rémunération du travail des producteurs et garantissent le respect des droits fondamentaux de l'homme, nous intégrons les principes du commerce équitable à notre politique d'approvisionnement.

Depuis 2003 nous développons des partenariats avec de nombreux acteurs dont la philosophie consiste à allier économie, respect des droits de l'homme et écologie.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET COOPÉRATIVES

Le Centre Écologique Albert Schweitzer (BURKINA FASO), Mekong Plus et Viêt Nam Plus (VIETNAM), Coopérative Ajddigue (MAROC).

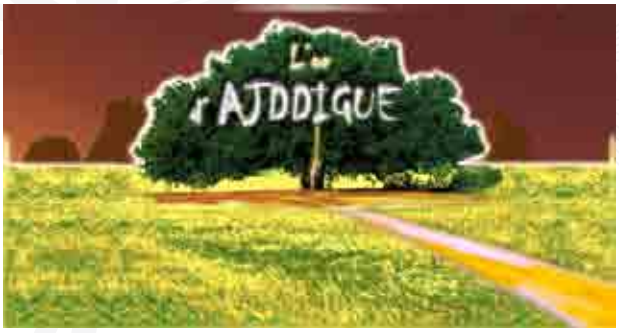

AUTRES PARTENAIRES

les Droits de l'Homme

Les actions mises en œuvre

Les matières premières et la certification ESR (Equitable Solidaire et Responsable).

Aide à l'obtention de l'appellation ESR et BIO EQUITABLE pour la figue de barbarie

Après une démarche menée pour l'huile d'argan, terre d'Oc a aidé l'ONG Suisse CEAS pour l'obtention de la certification ESR pour le beurre de karité obtenue en janvier 2011. Fort de cette expérience,nous avons proposé la certification au fabricant d'huile de figue de Barbarie.

Durant les visites effectuée chez notre partenaire fabricant d'huile de figue de barbarie, l'aspect certification ESR de l'huile a été abordée avec Rachida, gérante de l'entreprise. Les avantages liés à cette certification sont nombreux.

Le contexte économique : La figue de barbarie est une manne économique dans la région d'Inchaden au Maroc et depuis 2 ans, les activités lucratives autour de la figue fleurissent.

Une certification permet :

De garantir les conditions équitables, solidaires et responsables dans lesquelles la production s'inscrit.

De mettre en valeur le travail des femmes, procurer un avantage concurrentiel dans le contexte de développement actuel des activités et d'ouvrir la production à d'autres parts de marché.

De fidéliser les clients attachés aux critères de qualité biologiques et aux respects des conditions éthiques et sociales de production.

A l'issu de la démarche commencée en octobre 2011, OPUNTIA TRADE MORROCO a obtenu la certification ESR en janvier 2012.

La certification IMO. (Institute for Marketecology) pour l'aloé vera :

Le programme mis en place avec les fermiers à Gustatoya dans le département del Progreso bénéficie d'une certification Fair for Life depuis le 5 mai 2010.

Les 20 à 25 fermiers concernés par ce projet sont situés dans un rayon de 100 km autour de l'usine de première transformation.

Chaque ferme est indépendante et cultive en moyenne 2 à 8 hectares. Un contrat (définissant les règles de l'agriculture biologique, du commerce équitable et les conditions travail) est renouvelé chaque année, avec un engagement afin d'acheter entre 60 % à 100 % de la production à un cours supérieur au marché.

Les cultures sont préfinancées à 50% par nos partenaires afin que les fermiers puissent acheter des engrais bio, payer le personnel ou acheter de nouveaux plants. Des techniciens passent régulièrement sur les exploitations pour les former et suivre les cultures.

Nos partenaires fournissent également des couteaux et gants neufs pour permettre la récolte des feuilles d'aloé vera très coupantes afin de prévenir tous risque d'accident. La culture de l'aloé vera permet de diversifier les revenus des fermiers afin qu'ils puissent subvenir aux besoins de leur famille et scolariser leurs enfants.

L'argent versé dans le cadre de la prime au commerce équitable est géré par une commission qui définit les actions à réaliser. Cette commission regroupe des représentants des travailleurs, des producteurs et une ONG (ADISPSA) qui veille à l'exécution du choix de la commission. L'ONG ADISPSA coordonne les projets à la demande de la communauté.

Dernièrement, la construction de puits et l'installation d'un réseau d'électricité ont permis une amélioration des conditions de vie des fermiers et de tous les habitants des villages alentours.

Le cahier des charges IMO est reconnu par ESR.

les Droits de l'Homme

Les actions mises en œuvre fin 2011 et année 2012

Tableau des principales bonnes pratiques sociales

Bonne pratique	Objectifs	Date prévue	Date réalisée
Poursuite des audits dans les pays du Sud pour connaitre les conditions sociales	Mandater notre auditrice indépendante pour visiter les ONG et les coopératives sur les conditions sociales et les conditions de production, les impacts environnementaux de l'activité liée à nos produits	Décembre 2012	Octobre 2011 Figue de Barbarie (Maroc) Février 2012 Beurre de karité (Burkina) Avril 2012 (Vietnam)
Utiliser le guide de bonnes pratiques pour la transparence de l'affichage des conditions sociales de production et de mise à disposition des produits. http://www.afnor.org	Rendre notre Politique d'Achats Responsables et Solidaires plus transparente vis-à-vis du consommateur en procédant (sur notre site internet) à l'affichage des conditions sociales de production et de mise à disposition des produits.	Novembre 2011 pour 4 produits	En cours de finalisation
Améliorer les conditions de travail et de sécurité au Vietnam	Proposer des solutions à notre partenaire pour améliorer les conditions sociales et financer des équipements de sécurité suite à notre audit	Mai 2012	En cours
Améliorer les conditions des femmes productrices du beurre de karité.	Financer des équipements (bottes notamment) et des actions grâce au Fond de Développement.	Octobre 2012	En cours (fourniture de bottes en Février 2012)

les Droits de l'Homme

Tableau prévisionnel des principales bonnes pratiques sociales
pour la fin de l'année 2012 et l'année 2013

Bonne pratique	Objectifs	Date prévue
Poursuite des audits dans les pays du Sud pour connaître les conditions sociales	Mandater notre auditrice indépendante pour visiter les ONG et les coopératives sur les conditions sociales et les conditions de production, les impacts environnementaux de l'activité liée à nos produits	Décembre 2013
Utiliser le guide de bonnes pratiques pour la transparence de l'affichage des conditions sociales de production et de mise à disposition des produits www.afnor.org	Rendre notre Politique d'Achats Responsables et Solidaires plus transparente vis-à-vis du consommateur en procédant (sur notre site internet) à l'affichage des conditions sociales de production et de mise à disposition des produits.	Novembre 2012 pour 4 produits et 4 autres d'ici fin 2013
Améliorer les conditions de travail des femmes au Burkina Faso.	Proposer des solutions à notre partenaire pour améliorer les conditions sociales et financer des équipements de sécurité suite à notre audit	Finalisation Mai 2013
Améliorer les équipements de travail au Vietnam. Atelier encens, disctrict de Dúc Linh	Fond de développement pour l'agrandissement de l'entrepôt d'encens.	Décembre 2012
Améliorer les équipements de travail au Vietnam atelier rotin district de Hàm Thuận Nam	Fond de développement pour la construction d'un entrepôt et aelier de de rotin	Mai 2013
Améliorer les conditions de travail au Vietnam atelier bambou et pochon district de Tánh Linh	Financement de formations pour 60 personnes, l'assurance maladie et accident pour 20 travailleurs, la location d'un entrepôt pour les productions de bambou et pochons et le financement de petit matériel (broyeurs)	Décembre 2013

Normes du travail

Les actions mises en œuvre

PRINCIPE 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

En Chine :

En 2010, nous avons mandaté notre auditrice pour visiter l'usine de fabrication de boite située en Chine à Shenzhen.

L'audit réalisé a permis de vérifier les conditions sociales et environnementales de production.

Les aspects sociaux vérifiés portaient sur :

- Le respect des droits de l'Homme (selon la Déclaration Universelle)
- La non-violation des Droits de l'Homme
- Le travail des enfants, le travail forcé
- Le principe de non-discrimination
- La santé et sécurité au travail
- La formation, les activités de détente
- La liberté d'association et le droit aux négociations collectives

Concernant le principe 4, l'audit a vérifié les points suivants :

- Aucune procédure disciplinaire n'est appliquée à l'encontre des employés en cas de non-respect des règles internes. Le dialogue est de rigueur.
- Les temps de travail sont respectés (8h/jour sur 5 jours) , les heures supplémentaires sont possibles le samedi et rémunérées en heure supplémentaire mais sont non-obligatoires.
- Le dimanche est chômé
- Les jours fériés sont appliqués (11 jours) ainsi que la durée légale des congés.
- Le contrat de travail est rédigé après une période d'essai d'un mois, respect du salaire minimum applicable en Chine avec un 13ème mois pour le Nouvel An Chinois.
- Assurance maladie et accident financées (100% accident, 60% maladie)
- Préavis de 15 jours en cas de départ.

Au delà des audits réalisés sur la base d'un référentiel, les visites effectuées sur le terrain par notre PDG avec notre auditrice sont l'occasion d'échanger librement avec les travailleurs sur les conditions de travail et de vie, de s'enrichir de leur culture. Ces visites concernent essentiellement nos partenaires du Sud en commerce équitable au Maroc, au Vietnam et au Burkina Faso.

PRINCIPE 5 : l'abolition effective du travail des enfants

AU VIETNAM :

Notre ONG partenaire est implantée dans les régions les plus pauvres du pays, dans les régions rurales où l'accès au travail en ville est long et difficile.Les familles vivent de petits revenus, de trava ux souvent pénibles et répondent à l'offre de travail proposé dans les ateliers villageois.Dans les familles, le travail des parents dans les ateliers mis en place par Mékong Plus, notre partenaire, et le complément de revenu qui en découle doit permettre notamment de financer l'accès des enfants à l'école (20€ /an / enfant) et doit permettre l'accès à l'école pour tous.

L'ONG finance des bourses scolaires pour les plus démunis.

Dans le cadre de notre Charte Partenariale et parce qu'il est inconcevable pour nous que des enfants travaillent, nous avons signé avec Mékong Plus conjointement cet accord :

« Aucun enfant en dessous de 15 ans ne pourra travailler (convention OIT). Il sera toléré dans le cadre de l'aide familiale que les enfants aident aux tâches familiales et traditionnelles (pour un nombre maximum de 2 heures par jour) si les enfants sont scolarisés parallèlement et que le travail ne nuit en aucun cas à leur santé et à leur développement (pour terre d'Oc par exemple le tri des encens). Il ne sera pas toléré qu'un enfant soir retiré de l'école dans le but de le faire travailler pour terre d'Oc. » (…)

Nous partons du principe d'une manière générale, qu'assurer un travail aux parents et le meilleur moyen d'accès à l'éducation pour les enfants, et la lutte contre le travail des enfants.

Bonne pratique	Objectifs	Date prévue
Poursuite des audits dans les pays du Sud pour connaitre les conditions sociales	Mandater notre auditrice indépendante pour visiter les ONG et les coopératives sur les conditions sociales et les conditions de production, les impacts environnementaux de l'activité liée à nos produits	Décembre 2013
Réalisation d'un diagnostic GPEC	analyser les forces et faiblesses et mettre en place un plan d'actions avec un guide GPEC filière	Décembre 2012
Faire un suivi de l'application de la charte de la Diversité.	Mettre en place des indicateurs et en rendre compte.	Décembre 2013

l'Environnement

Notre politique environnementale

Parce que "nous n'héritons pas de la terre mais nous l'empruntons à nos enfants…" et aussi parce que, nous, chefs d'entreprise, avons la responsabilité d'agir et de prendre les choses en mains, nous avons décidé, il y a maintenant deux ans, de nous engager dans une démarche de développement durable. Aujourd'hui, pour mettre en œuvre les valeurs qui nous animent et réduire nos impacts environnementaux nous avons décidé de mettre en place un Système de Management Environnemental en nous appuyant sur le référentiel ISO 14 001.

Nous souhaitons nous engager dans une réelle démarche d'éco-responsabilité : par une politique d'achats responsables, par un engagement d'amélioration continue pour réduire notre consommation d'énergie, par une réduction des consommables, par la gestion des déchets afin de contribuer activement à préserver les ressources naturelles de notre planète et limiter la production de gaz à effet de serre.

À ce titre, nous nous engageons à :

nous mettre en conformité avec les législations, réglementations environnementales ;

mobiliser et former notre personnel pour la réussite de cette démarche ;

intégrer les concepts du développement durable dans nos projets ;

améliorer la maîtrise opérationnelle des procédés liés à notre activité ;

sensibiliser et informer nos fournisseurs et sous-traitants pour contribuer à cette politique ;

diminuer la production de nos déchets à la source, améliorer le tri et la gestion de nos déchets en les valorisant ;

mettre en œuvre une démarche de prévention des risques de pollution.

initier une démarche d'amélioration de la qualité environnementale de nos produits/packagings.

Nous mettrons en œuvre les moyens humains, financiers et techniques pour réaliser l'ensemble de ces engagements.

Valérie ROUBAUD & Patrick LIONS - juillet 2007

PRINCIPE 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement :

Le choix des matières premières dans nos produits

Terre d'oc a mis en place un cahier des charges pour toutes les compositions parfumantes utilisées dans les produits de senteur.
Nos parfumeurs sont sensibilisés à nos exigences et les évolutions, au-delà du respect de la conformité aux standards de l'IFRA et de REACH.

- Interdiction de certaines substances en apport direct et indirect dans les compositions (27 substances) pouvant présenter un risque pour la santé et / ou l'environnement.
- Seules trois phrases de risque sont aujourd'hui autorisées sur les étiquettes de nos produits finis.

Impacts liés aux produits :

- Participation à un projet de recherche sur la qualité des émissions dans l'air des produits de parfum pour la maison jusqu'en 2012.

En cosmétique, nous proposons à nos clients une gamme de produits biologiques, certifiés par Ecocert.
Les avantages de la cosmétique bio selon la charte COSMEBIO et le référentiel ECOCERT des cosmétiques écologiques et biologiques sont :

- Pas d'utilisation de substances chimiques et polluantes dans les formules (pesticides, engrais chimiques, OGM, dérivés de la pétrochimie, parabènes, phenoxyéthanols…).
- Pas d'essais sur les animaux.
  95% des ingrédients sont naturels ou d'origine naturelle
- Pourcentage d'ingrédients bio 10% (bien supérieur à 20% et jusqu'à 66% pour notre gamme Brésil)
- Une traçabilité et une origine des ingrédients garanties : la totalité des ingrédients sont validés par Ecocert, ils ne doivent pas provenir de mode d'extraction ou d'obtention polluant, même s'ils sont naturels ou biologiques.
- L'Agriculture Bio est un mode de production qui respecte la biodiversité et les équilibres naturels du sol et des plantes
- Dans les formules, les huiles minérales et les silicones sont remplacés par des huiles vierges de première pression à froid.

LES MATIÈRES PREMIÈRES ET LA CERTIFICATION ESR (ÉQUITABLE SOLIDAIRE ET RESPONSABLE)

Terre d'Oc a choisi la **certification Équitable Solidaire et Responsable de Ecocert** pour les matières premières biologiques du Commerce équitable. Le cahier des charges ESR applique les principes internationaux du commerce équitable (les 8 conventions fondamentales de l'OIT, les 10 principes du Pacte Mondial, le consensus de FINE, l'accord sur le commerce équitable IWA) afin de définir des exigences en matière de responsabilité sociale et environnementale aux adhérents.

L'aspect économique est par ailleurs définit et décrit dans un contrat écrit avec le fournisseur.

Les critères du cahier des charges ESR sont des critères objectifs, mesurables et vérifiables, empreints de rigueur et d'engagement au service de la qualité biologique globale des produits et du respect des conditions éthiques et sociales de leur production par des producteurs et leurs familles, dans une véritable démarche de développement durable et de progrès social.

Le Référentiel ESR s'applique à tout opérateur exerçant une activité à un stade de production, préparation ou distribution de produits agricoles, denrées alimentaires, produits cosmétique ou textile.

BIO EQUITABLE propose une démarche universelle visant la juste rémunération d'une production de qualité pour maintenir les producteurs dans leur activité, convaincu que le développement social et économique va de pair avec la protection des écosystèmes. Cette démarche se base sur une contractualisation sur le long terme et sur l'engagement partenarial permanent.

Les filières sont développées en agriculture biologique pour assurer la pérennité des systèmes de production, l'autonomie des producteurs et la santé humaine.

Cette démarche permet de soutenir les petits producteurs pour qu'ils renforcent leur capacité d'action collective et qu'ils puissent vivre décemment de leur production.

La marque est attribuée sur le respect du référentiel ESR d'Ecocert et fait l'objet d'un contrôle annuel.

Après une démarche menée pour l'huile d'argan, terre d'Oc a aidé l'ONG Suisse CEAS pour l'obtention de la certification ESR pour le beurre de karité obtenue en janvier 2011.

La sécurité des personnes et des biens :

Connaissance des consignes en sécurité, environnement et politiques internes :

100% des salariés de terre d'Oc sont sensibilisés à la sécurité à travers notre livret d'accueil remis à chaque nouvel arrivant. Redistribué aux salariés en début d'année 2011, il a fait l'objet d'un questionnaire le 25 février 2011 qui a permis d'évaluer les connaissances des salariés présents ce jour-là (69% de l'effectif).

Les résultats de ce test nous permettent d'intervenir sur les notions les moins assimilées par les salariés.
Thèmes cibles de cette année :

- Procédure à suivre en cas de tremblement de terre, procédure évacuation d'urgence, politiques de l'entreprise, pictogrammes, liste des SST et ESI, zones ATEX, procédure en cas de déversement, politique qualité, règles de circulation dans l'entreprise, réductions d'énergie, situations de crise, tri des déchets et membres du CHSCT.

De manière générale :

- **11 %** des salariés ont réalisé moins de 6 fautes.
- **77 %** des salariés interrogés ont répondu correctement à 50 % des questions
- **19 %** des salariés interrogés ont échoué à ce test

Depuis le début d'année 2012, deux tests ont eu lieu pour évaluer les connaissances des derniers arrivants dans l'entreprise soit une dizaine de salariés, le 03 janvier 2012 et le 18 juin 2012.

test de connaissances janvier 2012

Formation manipulation des extincteurs et consignes incendie :

Le 18 octobre 2011, 60 salariés ont été sensibilisés aux consignes en cas d'incendie et à la manipulation succincte d'un extincteur.

Formation Gestion de crise :

Le 10 novembre 2011, les douze membres de la gestion de crise se sont réunis afin de prendre connaissance de la dernière version de la procédure et rappeler le rôle de chacun en cas de crise.

Formation transport des produits dangereux :

Le 14 avril dernier, une formation a été dispensée à 16 salariés afin de leur rappeler les exigences règlementaires en termes d'étiquetage des produits finis pour le transport par mer, air ou route.

Sensibilisation aux émissions de gaz à effet de serre :

« Terre d'Oc utilise des matières premières issues du Commerce Equitable et leur transport est assuré le plus souvent possible par voie maritime. Cependant, conscients de notre impact sur l'air et les émissions de gaz à effet de serre, nous avons mis en place des actions de sensibilisation auprès de nos salariés, un transport plus vert. »

- Grouper les commandes chez nos fournisseurs
- Transporter par bateau nos articles et matières premières, pas d'avion sauf urgence avec demande de dérogation
- Ne jamais faire de trajet « à vide » entre nos deux sites de production (distants de 5km)
- Utiliser le ferroutage vers notre principal client France
- Sensibiliser les salariés au co-voiturage
- Encourager les salariés à privilégier les réunions téléphoniques.
- Communiquer avec les nouvelles technologies : appareil d'audio conférence et Skype pour l'international.

PRINCIPE 8 : Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Certificat

Certificate of registration

Ecopass certifie que le système de management de

Ecopass certifies that the management system of

TERRE D'OC

ZA la Tranche
04 180 Villeneuve – France

a été évalué et jugé conforme à la norme

was evaluated and considered to be conform with the standard

NF EN ISO 14001:2004

Le domaine d'application du système de management est :

The scope of the management system is :

Conception, fabrication et vente de produits cosmétiques et de senteurs.

ECOPASS

150 bis avenue
Charles de Gaulle
FR-92200
Neuilly-sur-Seine
FRANCE
☎ +33 (0)1 41 43 29 92
+33 (0)1 46 43 02 77
www.ecopass.fr
www.ecopass.eu

Numéro d'identification **F-041201**

Identification number

Date de délivrance : **le 31 décembre 2009**

Date of issue

Date de validité : **le 31 décembre 2012**

Date of expiry

ECOPASS

Laurent CROGUENNEC
Directeur

Ce certificat est délivré sous réserve d'une éventuelle suspension notifiée entre temps et du maintien et fonctionnement satisfaisant du système de management.
This certificate is delivered with the reserve that no suspension was notified meanwhile and the good functioning of the management system is maintained.
La vérification de la validité du certificat peut-être effectuée en appelant au : **+33 (0)1 41 43 29 92**
Check the certificate validity by calling:

cofrac
Accréditation Cofrac n° 4-0011
Cofrac accreditation number 4-0011
Portée disponible sur cofrac.fr
Scope available at cofrac.fr

Ecopass est une filiale du groupe Ecocert. www.ecocert.com
Ecopass is a Ecocert subsidiary

Version en vigueur : F-041201 V1

Design : www.twins.fr. Ecopass est une marque déposée. *Ecopass is a deposited mark.* Imprimé sur papier 100 % recyclé. *Printed on 100% recycled paper.*

Nous avons mis en place des indicateurs de suivi et de performance, exemples :

Les émissions de gaz à effet de serre :

Suivi de l'évolution des émissions de CO2 liés au trajet domicile–travail des salariés (moyenne) :

- 2008 : 1656 kg/CO2 / salarié / an
- 2009 : 1525 kg/CO2/ salarié/ an
- 2010 : 1579kg/CO2/ salarié / an
- 2011 : 1352kg/CO2/salarié / an

L'utilisation d'une note de frais CO2 pour les déplacements professionnels permet aujourd'hui de mieux connaitre nos pratiques et nos émissions chaque mois. En 2011 près de 47 tonnes de CO2 ont été émis pour les trajets professionnels des salariés en France et à l'étranger.

Cette note doit permettre de sensibiliser les salariés à l'utilisation du train pour les voyages en France, et permet à chacun de prendre conscience de ses émissions, afin d'utiliser autant que possible des transports plus doux lorsque c'est possible dans sa vie professionnelle comme privée.

- En 2010 : 27 tonnes de CO2 émises
- En 2011 : 46.6 tonnes de CO2 émises

L'augmentation est due principalement aux voyages effectués à l'étranger afin de développer notre marché à l'export. La comptabilité séparée (France / export) est mise en place en 2012 afin de surveiller les déplacements en France pouvant être réalisés en avion ou en train.

Les indicateurs des déchets :

Tri et recyclage cartouches d'encre, piles, papier, magazines, DEEE, verre, polystyrène, film plastique, bois, carton, emballages recyclables, bouchons plastiques et déchets d'ateliers et sanitaires non recyclables.

En chiffres :

- 2008 : 38,74 t de déchets dont 19.98 tonnes recyclées* (51.5 %)
- 2009 : 33,64 t de déchets dont 26.10 tonnes recyclées* (77.5 %)
- 2010 : 31.12 t de déchets dont 16.14 tonnes recyclées* (51.86%)
- 2011 : 36.16 t de déchets dont 25.38 tonnes recyclées* (70.19%)

**Recyclées : valorisation de la matière (hors valorisation énergétique)*

Les indicateurs énergie :

Nous surveillons les évolutions de nos consommations énergétiques et nous sensibilisons nos salariés aux gestes d'économie d'énergie. L'objectif du programme de management est de ne pas augmenter la consommation totale en énergie et en eau.

La consommation de gaz en kWh par année civile :

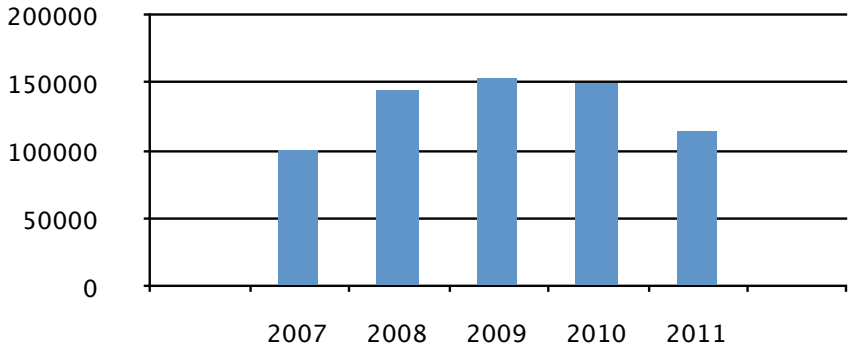

La consommation d'électricité en Kwh par année civile :

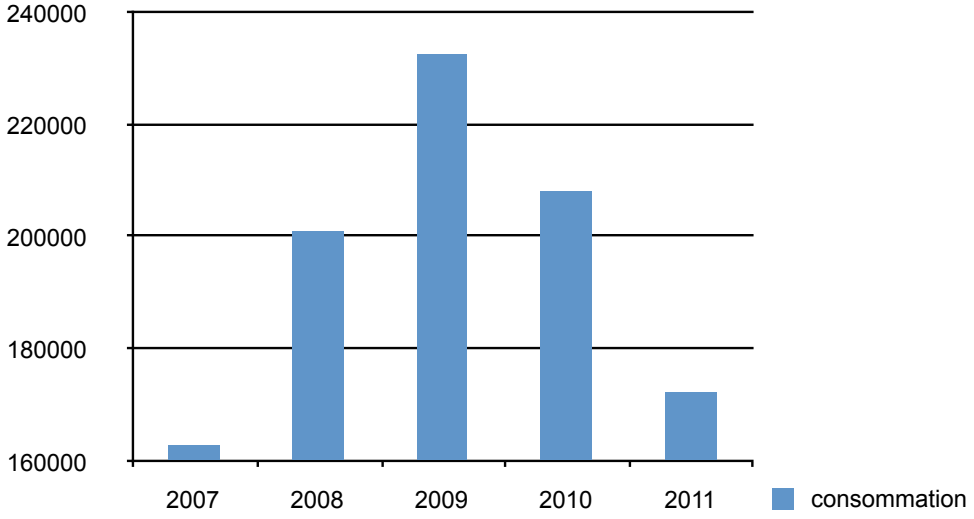

La consommation d'eau par année comptable :

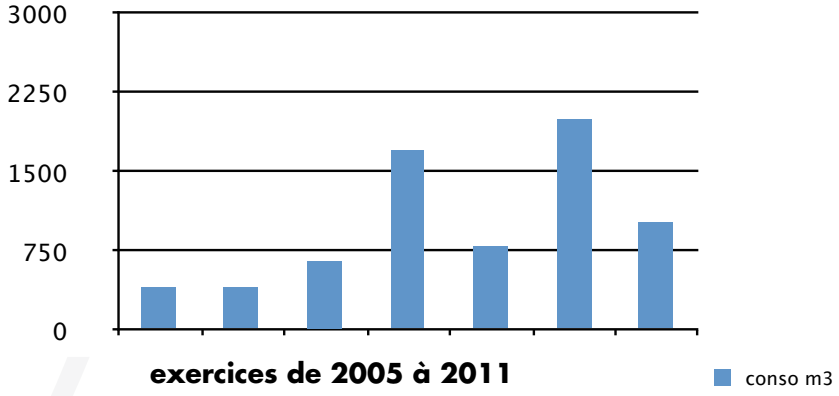

Audit énergétique EINSTEIN II :

Proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie, nous avons participé à un audit énergétique en 2010-2011 qui portait sur l'ensemble de nos consommations. L'objectif de cet audit était de permettre la mise en place d'un outil européen pour l'exécution d'audit énergétique, dans le cadre du projet EINSTEIN II. De plus, cet audit nous a permis de mieux connaitre la répartition de nos consommations tant au niveau des process que du bâtiment, et de bénéficier de conseils d'amélioration en cas de projet de modification des installations.

Achat responsable :

verre INFINI

Depuis juin 2010, nous avons référencé le verre infini proposé par un fournisseur. Fabriqué à 100% à partir de déchets de verre ménager, le fabricant de verre à mis en place une véritable filière de tri et de récupération du verre à travers la France.

- limitation des transports des matières premières : un seul acheminement (déchets verres ménagers)
- pas de matières premières à extraire (sable, calcaire…).
- fabrication plus économique énergétiquement
- moins de rejets de CO2
- valorisation des déchets de verre ménager

Concrètement, les achats de verre infini effectué par terre d'oc de janvier 2010 à novembre 2011 pour 4 références ont permis l'économie de :

- 5.46 tonnes de sable
- 0.27 tonne de calcaire
- 10.92 tonnes de CO2

Communication et sensibilisation
à notre politique RSE

“ Une entreprise responsable est une entreprise qui développe des partenariats et échange avec l’ensemble de ses parties prenantes”

Auprès des salariés, clients, fournisseurs et partenaires

- Notre lettre d’information « terréquitable » :
  charte de la diversité et actions semaine DD le 30 avril 2012
- Concours de dessins pour les enfants de 6 à 15 ans «l’eau un bien si précieux» du 1er avril au 21 mai 2012 avec la participation de 7 écoles locales.
- Exposition de photos Journée de la Femme du 08 mars au 30 juin 2012.

Auprès des salariés

- Affichage des indicateurs de fin 2011 à fin mars 2012 pour les salariés : eau, EDF, gaz, consommables…
- Concours de photos pour les salariés sur le thème de l’eau (mai-juin 2012) avec vote de nos visiteurs.
- Participation à des opérations Nettoyage de la Nature avec une association de protection de l’environnement (24 mars 2012)
- Affichage Quinzaine du Commerce Equitable «la filière figue de barbarie» du 22 mai au 13 juin 2012
- Journée Mondiale de l’eau, sensibilisation et affiche «je fais un geste» (22 mars 2012)

Remise des prix du concours de dessins à Villeneuve

Auprès des partenaires

Depuis 2009 et notre certification ISO 14 001 : 2004, nous partageons nos pratiques et échangeons avec des partenaires sur les thèmes du Développement Durable :

- Parrainage de l'Agenda 21 de l'école Primaire et Elémentaire Jeanne d'Arc de Forcalquier
- Entretien avec une consultante pour une étude sur les entreprises impliquée dans la RSE et les trophées RSE, Décembre 2011.
- Visite classe d'IUT de Digne 26 mars 2012 sur le Développement Durable.
- Témoignage à la table ronde sur les pratiques en Commerce Equitable (Marseille) Mai 2012
- Test sur outil RSE « Responsible Med » CCIMP le 29 mai 2012
- Partenariat et participation aux Trophées des Femmes de l'Economie NICE 5 juin 2012, Valérie ROUBAUD prix de la Femme Responsable (Développement Durable 2012)
- Participation à la fabrique RSE du Schéma Régional de Développement Economique pour l'Emploi. 3 avril et 15 mai 2012 Conseil Régional PACA Marseille.
- Témoignage pour AVAL BIO avec Bioéquitable sur nos pratiques équitables (figue de barbarie) Juin 2012

Auprès des clients

- Présentation de notre politique Développement Durable et de nos pratiques à notre cliente de Hong Kong, Avril 2012

Exemple de communication : extrait de la lettre terréquitable (N° 6)

PRINCIPE 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

L'ECO CONCEPTION

« Aux USA, 99% des produits finissent au bout de 6 mois dans une décharge. Parce que nos produits ne sont pas des produits de première nécessité et que certains composants finissent dans les déchets, nous avons, depuis plusieurs années, initié une démarche d'éco-conception. Aujourd'hui, afin de généraliser la démarche lors du développement des produits, nous utilisons des outils d'évaluation. »

Depuis un an et demi, utilisation d'un outil d'évaluation basé sur certains axes de l'Analyse de Cycle de Vie : Matières premières, lieu de fabrication, utilisation, distribution et fin de vie.

Juillet 2011 : Sur 32 produits évalués, 23 obtiennent une note supérieure à 65/100.

Juillet 2012 : sur le total actuel de 62 produits évalués, 39 obtiennent une note supérieure à 65/100

Avec l'utilisation régulière de l'outil d'évaluation, terre d'oc s'est vu attribuer le prix « tortue d'or » de notre client Nature & Découvertes.

Juillet 2011/février 2012 : élaboration d'un outil interne d'aide à la décision en phase de développement d'un nouveau produit : choix des matériaux, du mode de transport et comparaison article en plastique/ verre.

La rédaction actuellement d'un cahier des charges à l'attention de nos fournisseurs d'article de conditionnement doit nous permettre de disposer plus facilement des informations nécessaires à alimenter ces outils dans les mois qui viennent.

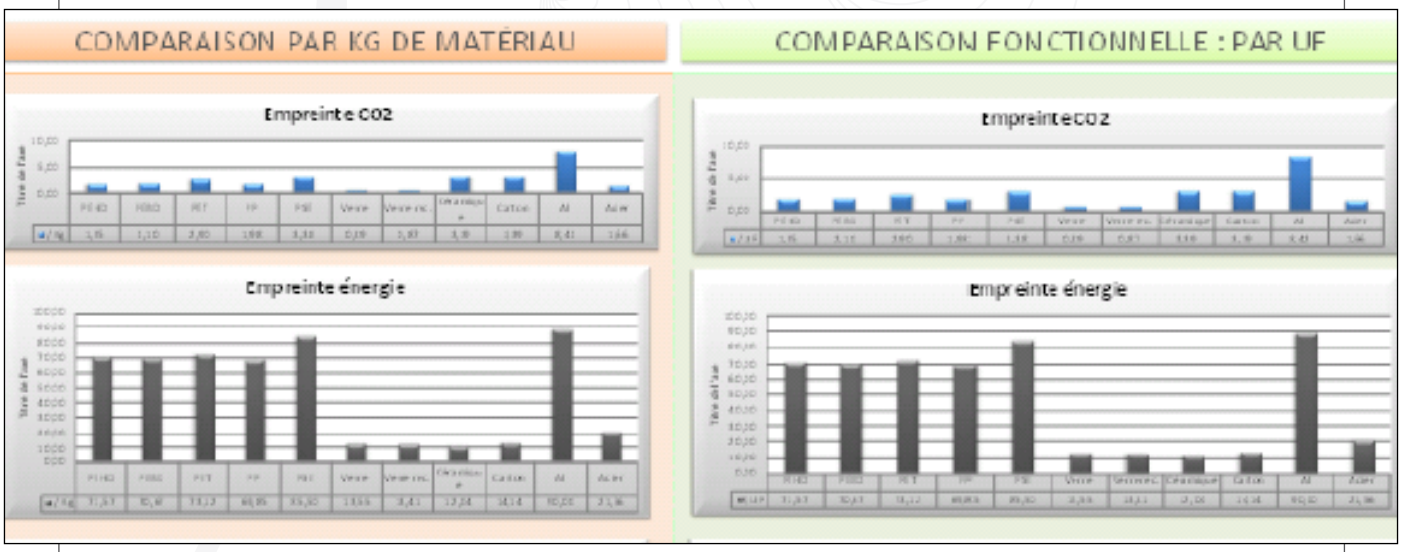

Tableau comparatif des matériaux de l'outil terre d'*Oc*

l'Environnement

Les actions mises en œuvre fin 2011 et année 2012

Tableau des principales bonnes pratiques environnementales

Bonne pratique	Objectifs	Date prévue	Date réalisée
Réalisation en interne d'un Bilan Carbone® complet selon la méthode de l'ADEME	Connaître les activités impactantes pour travailler à la diminution de la production de gaz à effet de serre	Décembre 2011	En cours
Amélioration du programme sécuritaire	Etablir une procédure globale de gestion de crise	Fin 2011	Décembre 2011
Parution d'un guide de bonne conduite des achats en interne	Renforcer notre politique d'achats éco-responsables	Fin 2011	En cours
Utilisation d'un outil de diagnostic environnemental nommé IACA à l'initiative de notre client Nature & Découvertes	Evaluation d'environ 80 produits	Fin 2012	62 produits à ce jour
Utilisation d'un outil interne en éco-conception	Réaliser une analyse d'impacts lors du développement des nouveaux produits	A partir de septembre 2011	Finalisation de l'outil en Février 2012, utilisation Fin 2012
Participer à une opération collective audit énergétique	Aide à l'amélioration d'un outil et connaissance des consommations énergétiques	2010/2011	Novembre 2011
Amélioration de nos process de nettoyage	Participer à une opération collective pour un Nettoyage Durable	Fin 2012	En cours

l'Environnement

PROJETS

Tableau prévisionnel des principales bonnes pratiques environnementales pour la fin de l'année 2012 et l'année 2013

Bonne pratique	Objectifs	Date prévue
Réalisation en interne d'un Bilan Carbone® complet selon la méthode de l'ADEME	Connaître les activités impactantes pour travailler à la diminution de la production de gaz à effet de serre	Novembre 2012
Ecoconception/qualité/ règlementation	Mettre en place un cahier des charges article de conditionnement	Novembre 2012
Test de notre procédure incendie	Tester les consignes lors d'un nouvel exercice	Mars 2013
Amélioration de nos process de nettoyage	Participer à une opération collective pour un Nettoyage Durable	Fin 2012
Achats responsables	Faire l'usage dans nos bureaux de fournitures rechargeables, consignes sur les impressions	Janvier 2013
Utilisation outil d'écoconception IACA	Faire l'évaluation de nouveaux produits en accord avec Nature & Découvertes	Fin 2013
Utilisation outil écoconception terre d'Oc	Utiliser l'outil développé pour l'évaluation de produits et lui apporter des améliorations	Fin 2013
Politique des achats/ guide de bonnes pratiques des achats	Renforcer notre politique en interne et la communiquer en externe	Mai 2013
Suivre l'actualité de l'affichage environnemental	Adapter les étiquetages aux contraintes règlementaires	Fin 2013

Lutte contre la corruption

PRINCIPE10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Dans le cadre de notre Charte Partenariale, nous avons pris l'engagement de lutter contre la corruption sous toutes ses formes et de se conformer à la législation internationale en vigueur.
Extrait de notre charte partenariale sur les engagements de terre d'Oc dans le domaine des « Droits fondamentaux » :
« terre d'Oc s'engage dans une bonne pratique des affaires : lutte contre la corruption, concurrence loyale, respect de la propriété et responsabilité sociétale dans les relations avec les organisations ».
De la même façon, nos partenaires s'engagent en signant la Charte sur les engagements économiques et les conditions de transparence :
« Les producteurs s'engagent à un comportement éthique des affaires : respect de la loi, de non-pratique de corruption, concurrence loyale à tous les niveaux des intervenants. Les organisations s'engagent à traiter les unes avec les autres de manière honnête et intègre. (La corruption rend l'organisation passible de poursuites pénales ainsi que de sanctions civiles et administratives). »

Sous-traitance :

« Les partenaires directs de terre d'Oc s'engagent à ne pas employer de sous-traitants sans l'accord formel préalable de terre d'Oc. Si le recours à des sous-traitants est autorisé, il sera effectué un suivi (identité, conditions financières etc..) afin de vérifier que les mêmes conditions soient appliquées aux sous-traitants autant qu'aux producteurs. »

Terre d'Oc peut à tout moment décider d'auditer elle-même ses producteurs ou de les faire auditer par un organisme tiers.
Dans le cas d'un partenaire disposant d'une certification ESR, un audit annuel est réalisé par ESR pour vérification du respect du cahier des charges, la corruption faisant partie des points vérifiés.

« Tous nos actes ont une incidence sur notre environnement, notre santé, notre vie …2000 arbres disparaissent chaque jour en Amazonie, 100 000 produits chimiques de synthèse sont en circulation…80 % des forêts de la planète ont déjà disparu, 20 % des habitants accaparent 80 % des ressources… Il nous faut de toute urgence chercher une autre voie : énergie renouvelable, chimie verte, commerce équitable, recyclage… tous les jours nous nous efforçons de transformer et faire évoluer la société…à très très petite échelle…une goutte d'eau dans l'océan…mais toutes les gouttes d'eau ne font elles pas les océans ?»

Valérie ROUBAUD

Présidente - société terre d'Oc